

<p>Date de l'arrêté : 17/12/2024</p> <p>Objet : ARRETE PORTANT CONVOCATION DES ELECTEURS DE BERTREZES</p>	<p>République Française Département : LOZERE Arrondissement : Mende MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE</p>
---	---

ARRÊTÉ

N° AR_033_2024

portant ARRETE PORTANT CONVOCATION DES ELECTEURS DE BERTREZES

Le Maire:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2411-1 à L.2411-19,

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,

Vu la délibération du conseil municipal de Monts de Randon en date du 04 décembre 2024.

Considérant que l'article L.2411-16 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, « le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal »

ARRETE

Article 1 Les électeurs de la section de **BERTREZES – Saint-Amans**, commune de Monts de Randon, tels que définis par l'article L.2411-1 du code général des collectivités territoriales (les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrits sur la liste électorale de la commune) et dont la liste est annexée au présent arrêté, sont convoqués :

A la Mairie de Monts-de-Randon

Le samedi 04 Janvier 2025 de 10 H 00 À 12 H 00

Afin de donner leur avis sur le projet de vente à Mr SALLES Gilbert, d'une portion de 2 227 m² de la parcelle sectionale cadastrée A 775 (Lou-Couderc – Saint-Amans classée P 03 d'une superficie totale de 2760 m²) appartenant à la section de Bertrézes au prix de 958€. Les frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Le produit de la vente de biens de la section ne peut être employé que dans l'intérêt de la section et sera enregistré au titre des recettes du budget de la section.

Article 2 Tout électeur omis ou porté par erreur sur la liste ci-annexée, pourra contacter la mairie de Monts- de- Randon, afin de se faire inscrire s'il remplit les conditions requises, ou rayer dans le cas contraire. Les opérations rectificatives doivent, en tout état de cause, intervenir avant l'ouverture du scrutin.

Article 3 Un procès-Verbal des opérations sera établi en trois exemplaires, dont deux seront adressés à la préfecture de la Lozère (à la sous-préfecture de Florac- pour les sections de communes situées dans l'arrondissement de Florac).

Article 4 En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'État.

Article 5 Le maire de Monts de Randon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

Date de transmission de l'acte: 17/12/2024
Date de réception de l'AR: 17/12/2024
048-200085223-AR_033_2024-AR

A G E D I

affiché en mairie pendant 15 jours au moins, et au plus tard le 20.12.2024

Le certificat d'affichage du présent acte sera transmis à la Préfecture de la Lozère et à la sous-préfecture de Florac.

Fait à Monts-de-Randon, le 17 décembre 2024

Le Maire

Francis SAINT-LEGER



Liste des Electeurs

Section de Bertrézes et de la Chan

Date de transmission de l'acte: 17/12/2024
 Date de réception de l'acte: 17/12/2024
 048-20008523-AR 033: 2024-AR 24
 048-20008523-AR 033: 2024-AR 24
 AGEDI

Nom	Nom d'usage	Prénoms	Sexe	Date de naissance	Commune de naissance	Adresse	Signatures
AMARGER	SALLES	Denise Marie Augustine	F	19/12/1930	Javols	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
AVIGNON	AVIGNON	Gaëtan, Paul, Yves	M	16/03/2006	Mende	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
AVIGNON	AVIGNON	Mickael Bernard	M	19/06/1980	Marvejols	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
AYRALD	GUARDIOLA	Chantal Marie Christiane	F	30/08/1955	Saint-Amans	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
FILHON	FILHON	Jean Louis Bernard	M	25/04/1953	Saint-Amans	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
FILHON	FILHON	Jeannine Marie Josette	F	06/10/1951	Saint-Amans	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
PORTAL	PORTAL	Capucine Véronique	F	13/10/1998	Saint-Flour	LA CHAM, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
PORTAL	PORTAL	Jerome André	M	07/06/1968	Saint-Flour	LA CHAM, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
PORTAL	PORTAL	Quentin Jerome	M	04/06/1992	Saint-Flour	LA CHAM, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
SALLES	SALLES	Gilbert Raymond Marie	M	13/02/1964	Mende	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
SANCASSIANI	HELARY	Claire Corinne	F	04/12/1959	Gardanne	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
THIBAUT	PORTAL	Véronique Blandine Elisabeth	F	11/08/1966	Saint-Flour	LA CHAM, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	
VAISSIERE	AVIGNON	Claudie Marie-Christine	F	16/11/1982	Marvejols	BERTREZETS, SAINT-AMANS 48700 MONTS-DE-RANDON	

Date de transmission de l'acte: 17/12/2024
Date de reception de l'AR: 17/12/2024
048-200085223-AR_033_2024-AR
A G E D I

Séance du 04 décembre 2024

Date de la convocation : 29/11/2024

quatre décembre deux mille vingt-quatre à 09 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Patrice MONTEIL, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY, Christophe BRUN

Représentés : Jacqueline LIZZANA représentée par Maxime ATGER, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Gaëlle COULOMB représentée par Francis SAINT-LEGER

Excusés : Etienne NEGRON

Absents : Kristelle BILLARD, Geneviève FABRE, Bernadette GAILLARD

Secrétaire de séance :

Maxime ATGER

DE_094_2024 - Objet : Vente d'une portion de la parcelle cadastrée A 775 appartenant à la section de Bertrézès - Consultation des électeurs - Retrait de la délibération DE-075-2024 du 16 juillet 2024

Le maire expose au conseil municipal que la Préfecture de la Lozère par courrier du 12 septembre 2024 sollicite le retrait de la délibération DE-075-2024 en raison d'une irrégularité.

En effet, le bien vendu par la section de Bertrézès doit faire l'objet d'une vente pour sa valeur vénale et non au prix d'un euro symbolique car la vente à l'euro symbolique n'est pas autorisée par les textes qui stipulent que « *les biens de la section ne peuvent être vendus qu'à un prix correspondant à la valeur vénale du bien....* ». La cession gratuite ou à l'euro symbolique à un particulier n'est pas prévue par les textes.

Ainsi il convient de retirer la délibération.

De ce fait il convient, pour procéder à la vente d'une portion de la parcelle cadastrée A 775 de reprendre la procédure de consultation des électeurs avec les modifications nécessaires. Il rappelle la demande de Monsieur Gilbert SALLES qui souhaite acheter une partie de la parcelle cadastrée A 775.

Le maire demande à Monsieur Gilbert SALLES de ne prendre part ni aux débats ni au vote qui s'en suivra. Monsieur SALLES quitte la salle.

Il rappelle également à l'assemblée pour information que Monsieur Gilbert SALLES a à plusieurs reprises cédé depuis longtemps des portions de parcelles lui appartenant afin de permettre à la commune historique de Saint-Amans de procéder à l'élargissement de plusieurs chemins. La superficie estimée cédée gracieusement par Monsieur SALLES est au minimum de 1955 m². Ces cessions n'ont donné lieu à aucun acte formel mais dans les faits sur le terrain elles ont pu être constatées par Monsieur Julien ALLE, géomètre expert.

Date de transmission de l'acte: 17/12/2024
Date de réception de l'ARR: 17/12/2024
048200085233ARE 08942024AIRE
LA GLEDE

La portion qui pourrait être achetée par Monsieur SALLES Gilbert est d'une superficie de 2 227 m² étant entendu que la parcelle A 775 a été amputée de 533 m² par l'élargissement du chemin attenant.
L'estimation de la valeur vénale de l'intégralité de la parcelle cadastrée A775 (d'une superficie totale de 2 760 m²) a été fixée à 1200 euros soit 0,43 € le m² par l'office notarial de SAINT-CHELY-D'APCHER.

Aussi, il semble raisonnable que la vente à Monsieur SALLES soit réalisée au prix de 958 € (2227 m² x 0,43 € le m²).

Le Maire précise que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour et un membre ne prenant pas part au vote décide:

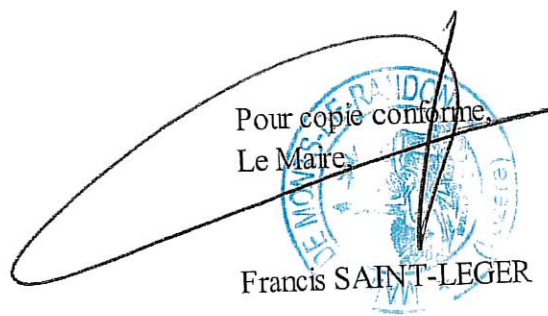
- de procéder au retrait de la délibération DE-075-2024
- de consulter les électeurs de la section de Bertrézes et de La Chan afin de savoir s'ils acceptent de vendre une portion de la parcelle A 775 d'une superficie de 2227 m² au prix de 958 € (cf plan joint)..
- d'autoriser le maire à prendre l'arrêté appelant les membres de la section à émettre leur avis sur ce projet

Le Secrétaire,

Maxime ATGER

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

048127
 133 A3
 03
 non régulier
 1/2500
 1/1000
 30/09/2009

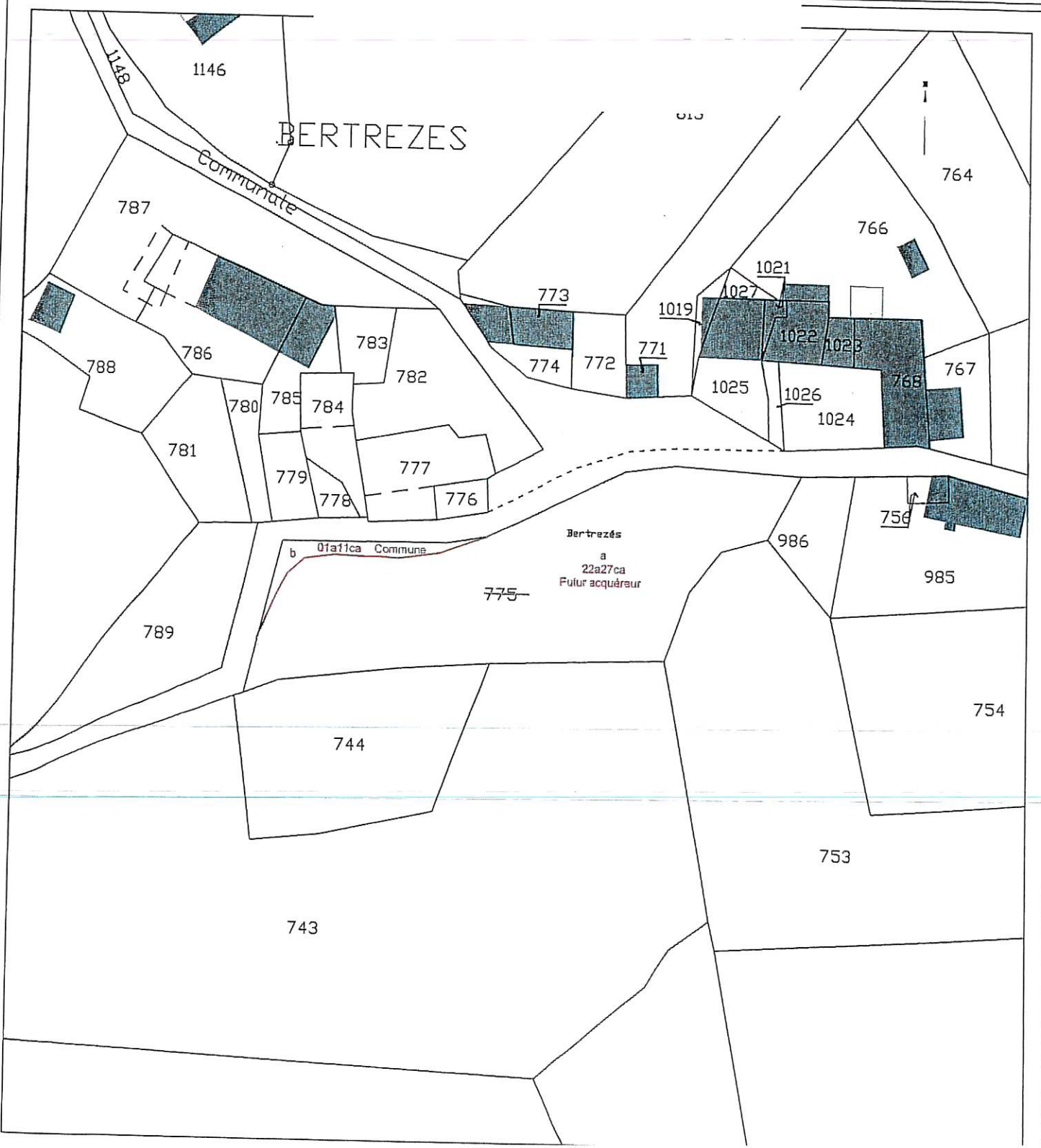
MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
 D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
 Julien ALLE
 Géomètre Expert Foncier DPLG
 8 Rue de Wunsiedel
 48000 MENDE
 TEL 04 66 65 23 24
 N° OGE 06278

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
 Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan de division , dont copie ci-jointe, dressé le 22/11/2024... par M Julien ALLE..... géomètre à Mende.....
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
 A , le
 Section de Bertrezes et de La Champ M. Le Maire

Document dressé par
 Julien ALLE N° 06278.....
 à M. MENDE.....
 Date 27/11/2024.....
 Signature :

Date de transmission de l'acte : 17/12/2024
 Date de la mission : 08 MAR 2024
 Date de la mission : 17/12/2024
 048127
 133 A3
 03
 non régulier
 1/2500
 1/1000
 30/09/2009



Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024
048-200085223-AR_0331_2024-AR
A G E D I